



## RÉPONSE AU POSTULAT

**Auteur** Michael Graber, SVPO  
**Objet** Pour un AG cantonal en Valais !  
**Date** 09.09.2015 09.09.2015  
**Numéro** 5.0182

***Nous pouvons répondre comme suit aux questions du postulant (les réponses étant également disponibles par écrit, seuls les passages encadrés et en gras/italiques seront exposés par oral devant le plenum) :***

***Le système des communautés tarifaires est très répandu en Suisse et rencontre depuis des années un franc succès, surtout dans les grandes agglomérations. Cette tendance est observée en Valais depuis un certain nombre d'années avec un grand intérêt. C'est pourquoi une étude approfondie à ce sujet a été lancée en 1993 déjà: Cette étude met en évidence divers obstacles. En 2003, une autre étude très détaillée sur l'introduction d'une communauté tarifaire en Valais a été commandée. Cette étude est arrivée à la conclusion que l'introduction d'une telle communauté sur toute l'étendue du territoire valaisan n'était pas judicieuse.***

En raison de la situation géographique particulière de notre canton, qui se caractérise par un territoire très vaste avec une voie de communication principale en plaine et des voies secondaires dans les différentes vallées latérales, la création d'une communauté tarifaire globale aurait nécessité un trop grand nombre de zones – un système compliqué et désavantageux pour une grande partie des usagers. Les coûts financiers liés à la commercialisation, l'administration et la tarification qu'un tel système générerait auraient en outre été disproportionnés par rapport à son utilité pour ces mêmes usagers. C'est pourquoi on a renoncé à l'introduction d'une telle communauté tarifaire dans le canton du Valais.

***Dans le cadre du projet d'agglomération Brig – Visp – Naters, la création d'une communauté tarifaire régionale pour cette agglomération et pour le Haut-Valais dans son ensemble a de nouveau été envisagée en 2010. Cette agglomération avait, en collaboration avec le canton du Valais et sur la base des expériences faites en lien avec les deux études cantonales précédentes, chargé deux experts réputés sur le plan suisse d'examiner de manière approfondie la possibilité d'introduire une communauté tarifaire au niveau régional. Le montant des coûts initiaux et des coûts d'exploitation, la faiblesse du volume du chiffre d'affaire, le manque de valeur ajoutée pour les usagers ainsi que le peu de demande supplémentaire sont des éléments qui, à l'époque, avaient clairement plaidé contre la création d'une telle communauté tarifaire dans le Haut-Valais.***

L'intégration globale du trafic direct ainsi que l'élaboration de différents accords tarifaires entre les entreprises de transport ont contribué ces dernières années à améliorer de manière significative l'offre pour les usagers.

***Le Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE) collabore actuellement étroitement avec les autorités du canton de Vaud dans la perspective d'un élargissement de la communauté tarifaire Mobilis au Chablais valaisan. Les résultats de ces travaux sont attendus dans le courant de l'année 2016.***

***Dans le cadre des analyses concernant la création d'une communauté tarifaire en Valais, différentes discussions ont également été menées dans la perspective de l'introduction d'un abonnement général (AG) cantonal. En raison de la part élevée occupée par le trafic longues distances dans le canton du Valais, une comparaison avec le canton des Grisons n'est pas possible. L'introduction d'un AG pour le canton du Valais a échoué dans le passé en raison de la trop forte concurrence qu'un tel abonnement aurait générée avec l'AG déjà valable au niveau suisse et parce que***

***l'éventuelle offre de tarifs préférentiels aurait engendré d'importants surcoûts pour les collectivités publiques.***

***Avec l'introduction du Swisspass en août 2015, un nouveau produit destiné à être constamment développé ces années prochaines est arrivé sur le marché, modifiant ainsi de manière fondamentale à l'avenir la structure des tarifs et des abonnements.***

Ce grand projet au niveau suisse permettra d'améliorer encore l'attractivité des transports publics dans notre pays.

***Le canton du Valais s'emploie activement, en collaboration avec les entreprises de transport concessionnaires, à tirer le maximum d'avantages du système de transports publics valaisan existant, et ceci pour le plus grand bien de ses usagers.***

***Il est proposé de rejeter le postulat.***

Conséquences au niveau de l'administration: travaux de coordination avec les entreprises de transport concessionnaires

Conséquences au niveau des finances: coûts supplémentaires

Conséquences au niveau des équivalents plein temps (EPT): aucune

Conséquences au niveau de la RPT: aucune

**Lieu, date**      Sion, le 16 mars 2016